

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-449

présenté par
M. Arnaud Bonnet, Mme Sas, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky,
Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière,
M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin,
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	22 232 650	0
<i>dont titre 2</i>	22 232 650	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	22 232 650
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	22 232 650	22 232 650
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les assistantes sociales de l'Éducation nationale "luttent au quotidien pour mettre en application la devise républicaine « liberté, égalité, fraternité », pour que tous les gamins et gamines petit.es et grand.es de ce pays, cabossés.es dès leur naissance ou par les événements de leur vie et de leurs proches [...] puissent garder ou retrouver des ambitions et projets dans leur vie d'adulte." C'est par ces mots que N. Andrieux Hennequin, membre du bureau national du SNUASFP-FSU, décrivait cette profession essentielle en mars 2024 à l'occasion d'une mobilisation pour leurs conditions de travail.

La circulaire de 2017 définit le rôle du service social de l'Éducation nationale comme un service spécialisé qui "concourt à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative" et comme un élément "essentiel du système éducatif [qui] participe du droit à l'éducation garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle et d'exercer sa citoyenneté" (circulaire n° 2017-055 du 22-03-2017).

Pourtant, avec quelque 2 700 assistantes sociales pour 12 millions d'élèves, comment remplir à bien ces missions ? Cela donne un taux d'une assistante sociale pour 4 500 élèves. Déjà en difficulté, cet "élément essentiel du système éducatif" est d'autant plus nécessaire alors que l'inflation entraîne une paupérisation croissante d'une grande partie de la population.

Il est nécessaire de penser un véritable plan de lutte contre la pauvreté, et notamment la pauvreté infantile. Pour ce faire, il est nécessaire d'augmenter les effectifs des assistantes sociales dans l'éducation nationale.

C'est le sens de cet amendement qui se veut une première pierre à l'édifice en proposant de créer 550 postes supplémentaires d'assistantes sociales en 2025. Il est alors proposé d'augmenter de près de 22 232 650 euros les crédits (AE et CP) de l'Action 04 "Action sociale" du Programme 230 "Vie de l'élève", au titre 2.

Afin de respecter la règle de recevabilité financière, il prévoit une baisse du même montant sur les crédits de l'action 08 "Logistique, système d'information, immobilier" du Programme 214 "Soutien de la politique de l'éducation nationale". Les auteurs de cet amendement n'ont pas l'intention de diminuer les crédits de cette action et appellent le Gouvernement à lever le gage.